Le Crime de la Rue de Gand, à Lille

Angèle Dhennin parle enfin : elle accuse !

Enfin, Angèle Dhennin a parlé !...

Non pas qu'elle s t montrée très loquace et qu'elle ait donné sur la scène sanglante dont elle fut la victime, de nombreux détails.

Cependant les quelques phrases qu'elle a prononcées, ont été très nettes, et il n'y a plus de doutes maintenant.

C'est bien Jean-Baptiste Acke, qui la frappa.

UN INTERROGATOIRE DIFFICILE

Ayant appris que l'état de la cabaretière s'était sensiblement amélioré, M. Perny, chef de la sûreté s'était rendu, vendredi matin, en compagnie de ses inspecteurs Delbecque et Decaussin, à l'hôpital Saint-Sauveur.

Comme on avait dit au magistrat qu'Angèle Dhennin, refusait de répondre aux questions de personnes qu'elle ne connaissait pas et observait en leur présence un mutisme farouche, M. Perny se dissimula derrière un rideau et laissa opérer ses agents, connus de la victime.

Cette conversation s'engagea :

— Bonjour Angèle, tu nous reconnais ?

— Oui, fit Angèle Dhennin, c'est la « secrète » !...

Et elle tendit la main aux policiers.

— Voyons, dis-nous qui t'a frappé ?

— Vous le savez bien, je l'ai déjà dit hier, c'est Jean...

— Jean, celui qui a des lorgnons et qui était venu trinquer avec toi ?

— Oui ,oui, celui qui a des lorgnons et une automobile...

Cette question d'automobile, fit un peu sursauter les agents, qui, « in petto », se promirent d'éclaircir la chose.

— Est-ce pour te demander de l'argent que Jean. était venu te voir ?

— Oui, mais, je ne lui en ai pas donné !...

— Avec quoi t'a-t-il frappée ?

— Avec rien..

A ce moment, M. Perny, se montra pour continuer à interroger la blessée, mais celle-ci apercevant soudain une figure inconnue, poussa un cri de rage et en lançant une ruade, fit demi-tour sur sa couchette. Il fut dès lors impossible de lui tirer aucune parole..

LE MOBILE DU DRAME

Une petite enquête, permit promptement à la sûreté, de savoir que Jean-Baptiste Acke l'homme aux lorgnons, représentant de commerce, était effectivement, ainsi que l'avait dit Angèle Dhennin, propriétaire d'une automobile.

Fort probablement, Acke, acheta à crédit, ce véhicule, qu'il devait payer un peu à la fois.

Comme il n'avait pas le sou pour effectuer ces paiements, il demanda 2.000 francs à prêter à sa maîtresse, qui demeure à Lille, rue du Vieux-Faubourg, puis, à sa fiancée, domiciliée à Roubaix.

Il faut croire que ces demandes ne reçurent pas bonne réponse, car le représentant de commerce se présenta vraisemblablement pour un motif analogue au 21 de la rue de Gand.

On sait l'accueil que reçut sa requête —Entrant alors dans une colère furieuse, Acke, qui est très violent, se serait emparé de la cabaretière, puis après lui avoir serré la gorge, lui aurait « sonné » le visage sur les bords du bac à charbon que la malheureuse femme avait dans sa cuisine. Ceci expliquerait aisément à présent les affreuses et singulières blessures que porte Angèle Dhennin ! Cette dernière évanouie, Acke aurait fait main basse sur son argent, puis se serait enfui !...

Ainsi la police reconstitue-t-elle, la scène sanglante qui se déroula le vendredi 30 mai, à la Ville de Dunkerque, vers 11 heures du matin.

Quant à l'auto de Acke, elle se trouve actuellement en réparation à Saint-Denis (Seine), chez MM Gérard et Cie qui avaient à leur service depuis peu de temps, le représentant de commerce ,auparavant sommelier dans un grand café-hôtel de la ville de Lille

LA MÉSAVENTURE D'UN TÉMOIN

En ce qui concerne Gasset, principal témoin dans cette affaire, dont la conduite extravagante et les réponses burlesques au juge d'instruction lui valurent d'être « bouclé », il sera remis incessamment en liberté. Auparavant il subira l'inspection de ses bagages .

L enquête sur cette affaire continue avec une louable activité

Prochainement, M. Thermes, juge d'instruction, entendra J.-B. Acke. D'autre part, il sera possible, dit-on,de confronter dans un délai très court, le meurtrier et sa victime, l'état d'Angèle Dhennin, s'améliorant grandement de jour en jour.

La Journée Sportive

Le IIme Criterium Cycliste (AMATEURS) du Nord de la France

ORGANISÉ PAR LE « RÉVEIL DU NORD », SOUS LES RÈGLEMENTS DE LA F. C. C. N. — 7.000 FRANCS DE PRIX. — 8 JUIN 1924
230 Kilomètres. — 1.500 francs et UNE BICYCLETTE WALTOR AU PREMIER
LES CHALLENGES DU « RÉVEIL DU NORD »

Le plombage des bicyclettes se continuera aujourd'hui de 8 à 20 heures

Aujourd'hui samedi, à partir de 8 heures, jusque 20 heures (sans interruption), se continueront les opérations du plombage des bicyclettes qui ont commencé hier de 8 à 20 heures dans nos bureaux 186 bis, Rue de Paris, Lille, sous la direction des membres désignés par la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord.

De nombreux coureurs se sont prêtés à cette première formalité sous les regards curieux de la foule qui se pressait dans notre hall.

Ceux qui ne se seront pas présenté au plombage, se verront refuser le départ.

LE DEPART SERA DONNE à 7 HEURES

Nous avons publié dans toutes nos éditions de mercredi dernier, qu'à la suite de circonstances indépendantes de notre volonté, le départ primitivement fixé à 8 heures, serait avancé d'une heure.

Le contrôle de départ (qui se tiendra dans nos bureaux, 186 bis, rue de Paris), fonctionnera à partir de 5 heures. Il sera clos à 6 h. 15.

Nous nous évertuerons à respecter cet horaire que nous ne pouvons dépasser.

AU CATEAU

Nous tenons à rappeler aux concurrents que le contrôle volant sera installé au carrefour de la rue Chanzy. A cet endroit, ils devront mettre pied à terre et parcourir environ 100 mètres. Notre correspondant M. Avot, ainsi que le commissaire général, veilleront à faire respecter cette prescription.

A SOLESMES

La plus grande prudence est recommandée aux coureurs dans la traversée de la ville.

L'horaire probable coïncidant avec les fêtes organisées par la Municipalité, nous recommandons aux coureurs de respecter l'arrêté pris par le maire de Solesmes.

Au cas où les coureurs pénétreraient dans Solesmes après 12 heures ils seront tenus de descendre de machine et de parcourir à pied une très courte partie de la ville.

A SAINT-QUENTIN

Nous avons publié un article relatif à la traversée de Saint-Quentin et annoncé le changement d'itinéraire.

Les coureurs venant de Cambrai, pénétreront dans la ville par la route de Cambrai qu'ils suivront jusqu'à la place Crommelin où le contrôle fixe et ravitaillement sera installé au Café des 4 Colonnes.

Un service d'ordre sera organisé de la manière suivante :

Au contrôle : MM. Bardies, rédacteur au « Réveil » ; Delpuech Charles. Delpuech Marceau, Bernard Louis, Bretin Pierre, Schory Jean, Gillet, seront au contrôle.

MM. Lefebvre, Roger, Masse, Mercier seront adjoints aux agents chargés d'assurer le service d'ordre.

Un clairon, placé à hauteur de la rue de Flavigny, ayant vue sur la route de Cambrai, signalera les arrivées successives ; un deuxième clairon, à hauteur de la crèche Paringault, répètera les sonneries.

LE PASSAGE A VALENCIENNES

En raison des multiples fêtes organisées dans le Département, le passage des coureurs du IIe Critérium Cycliste organisé par le « REVEIL DU NORD », aura lieu vers 13 h. 18 et non 14 h. 18. Que tous les intéressés en prennent note.

AUX SUIVEURS AUTOMOBILISTES

Nous prions instamment les suiveurs automobilistes de se présenter dimanche 8 juin, entre 5 et 6 heures dans nos bureaux 186 bis rue de Paris, Lille, où le commissaire général leur remettra leur fanion et désignera le commissaire qui prendra place à bord de leur voiture.

A demain d'autres détails, ainsi que la liste complète des engagés

LES JUGES A L'ARRIVEE

La Fédération des Clubs Syclistes du Nord nous a communiqué hier les noms des personnes désignées pour juger les arrivées. Ce sont MM. Merlot, Degryse, Desplanques, Lejeune.

LES PRIMES

Nous avons reçu de M. Fernand Génicot, le constructeur bien connu des Cycles GENICOT, la somme de 600 francs à attribuer au premier s'il monte une bicyclette GENICOT-CALIDIOR.

M. Dupont, agent des Cycles THOMANN, à Condé, offre deux primes de 10 et 5 francs au premier coureur montant une THOMANN ; la seconde au premier passant en face de son établissement.

CYCLISME

Le Grand Prix Ryssel et E. Béague

C'est demain 8 juin que se disputera cette épreuve sur le parcours Croix, Lens et retour. Nous rappelons qu'elle est ouverte aux coureurs licenciés de l'U.V.F. de 3e, 4e catégories et débutants. La course se fera sans entraîneurs ni suiveurs. Toute aide sur le parcours est défendue. Les soins seront seuls autorisés au contrôle de Lens. Toute infraction au règlement entraînera la disqualification des coureurs.

1500 francs de prix récompenseront les vainqueurs.

Au premier : 225 fr. ; au 2e 1 cadre de course Ryssel, valeur 225 fr. ; 3e 1 paire de roues à boyau, valeur 160 fr. ; 4e 90 fr. ; 5e 80 fr. ; 6e 70 fr. ; 7e 60 fr. ; 8e 50 francs.

Vingt prix au classement général. — Prix spéciaux avec cumul au classement général, sont réservés pour les débutants :

1er 40 fr. ; 2e 30 fr. en espèces ; 3e 30 fr. ; 4e 30 fr. en nature, etc.,etc., en tout 30 prix.

Le droit d'inscription est fixé à 4 francs,dossard compris.

Les engagements seront reçus jusqu'au départ au siège du Vélo Club Croisien, 76-78, Bd Emile Zola, à CROIX.

La distribution des dossards se fera le dimanche 8 juin à partir de 10 heures. Le départ sera donné à 13 heures précises.

Arrivée prévue pour 5 heures.

ATHLÉTISME

LES GRANDES FETES DE LA PAIX

Dimanche 8 Juin 1924, à l'Hippodrome du Bois de la Deûle, à Lille, auront lieu les grandes épreuves sportives organisées par la Ligue du Nord d'Athlétisme sur la demande de la Municipalité de Lille

Rien n'a été négligé par le Comité de la L. N. A. pour donner à cette grande manifestation sportive qui aura lieu à 14 heures précises, tout l'éclat qu'elle mérite.

De très nombreux engagements ont été enregistrés, de toutes parts les clubs et les individuels ont répondu avec empressement à l'appel lancé par la L.N.A. Nos amis Belges enverront eux aussi de leurs athlètes . la lutte sera chaude et de ce fait les épreuves seront des plus intéressantes ; 150 athlètes participeront aux diverses épreuves (100 m. 200 m., 3000 m. steeple et un cross de 6 kilomètres).

De nombreux et jolis prix récompenseront les coureurs les mieux classés.

La distribution des dossards se fera dimanche 8 juin à partir de 13 heures au pesage, la vérification des licences pour les athlètes licenciés se fera également à la même heure et au même endroit, les épreuves commenceront à 14 h. très précises, les athlètes non présents à l'appel de leur nom seront disqualifiés.

Pendant les épreuves aura lieu un relai féminin qui mettra aux prises trois bonnes équipes de Paris, Lille et Roubaix, sous la direction du Club Atalante de Lille.

LES FÊTES SPORTIVES DE LA PLACE DE LA NOUVELLE AVENTURE

C'est demain à 15 heures, Place de la Nouvelle Aevnture,qu'aura lieu la Grande Fête Sportive organisée par la Jeunesse Sportive Lilloise, avec le concours des commerçants sous les auspices de la Municipalité. A cet effet, nous rappelons que cette fête est dotée de 1.000 fr. de prix en espèces et objets et répartis comme suit : 100 m., prix 30. 20. 15. 10, engagement 1 fr. ; 400 m., prix 30. 20. 15. 10, engagement 1 fr. ; 1500 m., prix 40, 30, 20, 15, 10 fr., engagement 1.50 ; 10 kilomètres marche, prix 100, 80, 60, 50, 40, 30, 20, 15, 10, 5 fr., engagement 2 fr.; 10 kilomètres Course, prix 100, 80, 60, 50, 40, 30, 20, 15, 10, 5 fr., engagement 2 fr. Les engagements sont reçus par M. Verhas, trésorier de la J.S.L., 84, rue Jules Guesde à Lille jusqu'au dimanche 8 juin, à 12 heures.

NATATION

LE QUATRIEME GRAND PRIX DE LA PREMIÈRE BRASSE

La Ligue Nationale de Natation et notre confrère « L'Auto », organisent pour la quatrième fois cette année, le Grand Prix de la Première Brasse, qui va donner lieu à des épreuves de Natation réservées à tous les Français et à toutes les Françaises débutants.

Ces épreuves de la Première Brasse se disputent dans toute la France et constituent un encouragement extraordinaire dans le but de développer le goût du beau sport de la Natation.

Les Finales auront lieu au cours d'une Fête Nautique le 6 juillet prochain, au Bassin de l'Hôtel de Ville, en même temps que le Championnat de France des Joutes Parisiennes.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Léon Manaud, Président de la Ligue Nationale de Natation, 3, Cité Bergère, Paris.

HIPPISME

COURSES A MAISONS-LAFFITTE

Première Course. — 1. Harriett (Haynes), g. 164.00, p. 34.00 ; 2. Pérégrinus (Provost), p. 29.50; 3. Orange Flower (Semblat), p. 35.50.

Deuxième Course. — 1. Clef de Sol (Sautour), g. 84.00 p. 30.50 ; 2. Bord Gédria (Hanclarks), p. 19.00 ; 3. Monbeuzou (Kinge), p. 40.50.

Troisième Course. — 1. Néanmoins (Lieux), g. 19.00, p. 12.00 ; 2. Brûlefer (Tillement), p. 14.50 ; 3. Mithra (De Chavagnac), p. 16.50.

Quatrième Course. — 1. Curiosity (Mac Gee), g. 527.00, p. 118.50 ; 2. Le Pactole (Loumen), p. 107.00 ; 3. Beaulieu (Garner), p. 42.50.

Cinquième Course. — Le Revoir (Garner), g. 40.50, u. 17.50 ; 2. Pleurs (Semblat), p. 52.50 ; 3. Vespertilion (Bartholomew), p. 19.00.

Sixième Course. — 1 Hohnock (Bouillon), g. 32.00, p. 18.50 ; 2. Hycsor (Lancaster), p. 24.50.

Septième Course. — 1. Nouvelliste III (Legrand), g. 47.50, p. 17.00 ; 2. Obéron (Droguet), p. 27.00 ; 3. Allié II (Chapelle), p. 16.00.

Les droits des Sinistrés

UNE DÉCISION DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES COOPÉRATIVES DE RECONSTRUCTION

On nous communique :

« L'assemblée générale de la Confédération Générale des Coopératives de reconstruction des régions dévastées, réunie le 2 juin 1924, sous la présidence de M. de Lubersac, sénateur, représentant 1601 sociétés coopératives et 140.000 sinistrés, prenant acte :

1° Des dispositions de la loi du 28 décembre 1923, fixant le montant des crédits destinés à la reconstitution pour 1924 ;

2° Des programmes de travaux approuvés par l'Administration comme correspondant à ces crédits et des engagements pris en conséquence par les Coopératives vis-à-vis de leurs adhérents et de leurs entrepreneurs ;

3° Des résultats du dernier emprunt du Crédit National ;

4° De l'importance et de l'urgence des paiements qu'il reste à effectuer ;

5° Des répercussions particulièrement redoutables qu'entraînerait, aux points de vue social et économiques, l'arrêt de la reconstruction ;

Donne mission à son bureau de prendre contact, au plus tôt, avec le Président du Conseil et lui demander quelles mesures il compte prendre pour financer la reconstitution, selon les engagements contractés vis-à-vis des sinistrés, et pour éviter une crise si grosse de conséquences pour la Nation ».

Un mauvais père

TROIS MOIS DE PRISON POUR AVOIR ABANDONNÉ SON AMIE ET SES DEUX ENFANTS

Le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience d hier, a fait pour la première fois, application des pénalités prévues par la loi du 7 février 1924, réprimant le délit d'abandon de famille, qui prévoit dans son article premier, des peines d'emprisonnement de 3 mois à un an ou d'une amende de 100 à 2.000 francs.

Le sieur Henri Bosman, 29 ans, mécanicien ,rue Sadi-Carnot à Douai, après avoir vécu en concubinage avec Mlle L. L.... repasseuse à Lille, boulevard Montebello, avait abandonné cette dernière en lui laissant à sa charge, les deux enfants issus de leurs relations.

Mlle L L..., par jugement du tribunal civil de Lille, du 18 mars 1920, fit déclarer la paternité naturelle de Bosman, et obtint une pension alimentaire mensuelle de 200 francs pour ses enfants.

Bosman s'étant toujours refusé volontairement à l'exécution de ses obligations, fut condamné hier par le tribunal correctionnel à 3 mois d'emprisonnement avec sursis. après un énergique réquisitoire de M. le substitut Tassin, qui fit le commentaire de la loi, et malgré tous les efforts de son défenseur Me Parmentier.

Nous reviendrons prochainement sur les conditions d'application de cette disposition législative nouvelle, qui peut avoir une forte répercussion dans nos populations ouvrières du Nord où tant de ménages sont à l'abandon.

Une agence d'avortements découverte à Hénin-Liétard

LES POLONAIS QUI L'AVAIENT FONDÉE ONT ÉTÉ ARRÊTÉS

Depuis un certain temps, de nombreux cas d'avortements étaient signalés dans la région minière d'Hénin-Liétard. Une enquête avait été confiée à M. Dutilleul, juge d'instruction à Béthune, qui en avait chargé M. Branchard, commissaire de la police mobile de Lille, secondé par son inspecteur, M. Déruelle et de la gendarmerie d'Hénin-Liétard.

Les investigations de la mobile viennent d'aboutir et ont pu établir que les Polonais Rudolphe Kubitza, 40 ans, interprète, et Jean Pesz, 38 ans, mineur avaient organisé une sorte d'agence et vendaient à raison de 50 francs la pièce, des instruments destinés à provoquer infailliblement l'avortement.

Ces Polonais qui ont passé des aveux partiels ont été amenés à Béthune devant M. Dutilleul, juge d'instruction qui, après un sommaire interrogatoire, les fit écrouer à la maison d'arrêt.

L'enquête continue et permettra probablement de relever d'autres délits à la charge de ces étrangers.

UN TERRIBLE COMBAT ENTRE UN LION ET UNE HYÈNE

Orléans, 6. — Au cours d'une représentation dans une ménagerie installée sur le champ de foire, un lion a pénétré dans la gage d'une hyène.

Les deux fauves se sont jetés l'un sur l'autre, au grand effroi des spectateurs et quand les dompteurs, à l'aide de barres de fer sont parvenus à les séparer, la hyène était en si lamentable état que l'on ne pense pas qu'elle puisse survivre à ses horribles blessures.

UNE FILLE DE FERME HÉRITE DE SIX MILLIONS

Madrid, 6. — Une fille de ferme qui, dans son enfance, fut recueillie par de modestes fermiers de Penaranda (province de Salamanque), vient d'être avisée qu'elle hérite d'une somme de six millions de pesetas que lui a léguée. en mourant, une grande dame de la haute aristocratie Madrilène, décédée cette semaine à Madrid.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Assez beau temps. ciel brumeux nuageux à très nuageux, vents de sud-ouest 1 à 3 m. Température minimum environ 6°.

L'occupation de la Ruhr

UNE PROTESTATION ALLEMANDE A ÉTÉ ADRESSÉE A LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Paris, 6. — D'après une dépêche de Genève, le gouvernement allemand a fait parvenir au Secrétariat de la Société des Nations une note par laquelle il proteste contre le maintien des troupes françaises dans le territoire de la Sarre et demande qu'un terme soit fixé à l'occupation.

Le Reich réclame également la création d'une gendarmerie locale.

Cette note sera transmise au conseil de la Société des Nations, qui se réunit mercredi prochain.

UNE PROROGATION DES ACCORDS DE LA RUHR

Dusseldorf, 6. — Les accords conclus par la M I C U M avec les propriétaires de mines de la Ruhr viennent à expiration le 15 prochain. Bien que les négociations n'aient pas encore commencé, il est probable qu'une nouvelle prolongation de ces accords sera décidée d'un commun accord. Des différentes notes parues dans la presse allemande, il ressort, en effet, que les industriels allemands seraient disposés à accepter une prolongation avec peut-être, certains allègements aux clauses actuellement en vigueur.

CINQ AVIATEURS ANGLAIS TUÉS EN UNE JOURNÉE

Londres, 6. — L'aviation britannique a été cruellement éprouvée hier. Trois accidents ont en effet, coûté la vie à cinq de ses meilleurs pilotes.

Le premier s'est produit à Hortholt au début d'après-midi. Alors que le lieutenant Usher pilotait un monoplan de chasse, l'appareil a subitement piqué du nez et s'est écrasé sur le sol. L'aviateur a été tué sur le coup.

Les deux autres accidents ont eu pour théâtre le terrain de Spittegate, près de Grantham Deux avions ont été précipités sur le sol et quatre pilotes, dont trois officiers et un sergent ont été tués.

TÉLÉGRAMMES AFFRANCHIS AU MOYEN DE TIMBRES

L'Administration des P.T.T. signale que dans le but de favoriser l'affranchissement en timbres-poste des télégrammes du régime intérieur et de donner ainsi de nouvelles facilités au public les modifications suivantes viennent d'être apportées dans la réglementation relative à ces télégrammes.

Désormais, les télégrammes affranchis en timbres-poste pourront être déposés à tous les guichets ou dans toutes les boîtes intérieures ou extérieures destinés à recevoir les lettres ou les correspondances pneumatiques ainsi que dans les boîtes aux lettres de toutes catégories urbaines ou rurales.

Les télégrammes insuffisamment affranchis seront acheminés par la voie électrique à la condition que la valeur des timbres apposés représente au moins le minimum de perception (1 fr. 50) et que l'insuffisance d'affranchissement n'excède pas la taxe d'un mot pour chaque série indivisible de cinq mots. La taxe à payer par le destinataire qui était fixée jusqu'ici au double de l'affranchissement est réduite au montant de cette insuffisance, majoré seulement d'une surtaxe de 0 fr. 05 par mot avec minimum de 20 centimes et maximum 1 franc.

LA MÉDAILLE DE VERDUN

C'est au dimanche 22 juin prochain qu'est fixée la huitième cérémonie commémorative de la victoire de Verdun. Comme chaque année les anciens combattants porteurs de la médaille de Verdun, se rendront en cortège sur la tombe des sept soldats inconnus, accompagnant les autorités et les drapeaux régimentaires.

Nous rappelons à ce sujet que tous ceux qui ont combattu à Verdun peuvent obtenir la médaille et être en même temps inscrits sur le Livre d'Or (s'adresser au Président de la Société « On ne passe pas ». Hôtel de Ville. Verdun. Prix de la médaille. 6 francs, frais d'envoi compris.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

LE JURY DE LA SESSION DE JUILLET

La prochaine session des Assises du Nord s'ouvrira à Douai, le 1er Juillet. Elle sera présidée par M. le Conseiller Guérin,assisté de MM. les Conseillers Pages et Lebleu.

Voici la liste des Jurés appelés à siéger :

JURES TITULAIRES. — MM. Foine Abel, cultivateur, à Boeseghem ; Gryseleyn Léon. employé à Emmerin ; Delescluse Alphonse, représentant à Roubaix ; Huyghe Paul. rentier, à Morbecque ; Rivart Alexis, industriel à Locquignol ; Marcaut J.-B., cultivateur, à Eringhem ; Dauset Camille, assureur, à Roubaix ; Poutrain Léon, négociant. à Fresnes ; Fiévet René. épicier. à Neuf-Berquin ; Delgrange Auguste, cafetier. à Roubaix ; Gossart Henri, cultivateur. à Lys ; Beyaert Jérémie, pharmacien, à Lille ; Brocherière René, propriétaire, à Maubeuge ; Allart Alfred, menuisier à Valenciennes ; Bataille Gustave, propriétaire, à Roubaix ; Caquant Léon, architecte, à Mouvaux ; Mortelecque Edouard, fabricant de toiles, à Provins ; Descarpentries Emile. négociant à Ronchin ; Plouvier Henri, brasseur, à Steenwerck ; Bauduin Achille. maréchal à Beuvry ; Rycklynck Charles. rentier, à Saint-Momelin ; Bury Charles. industriel à Mons-en-Barœul ; Bracq Emile, marchand de charbon, à Fourmies ; Bourgeois Charles, architecte. à Tourcoing ; Desmarescaux Désiré. rentier, à Linselles ; Canonne Henri, brasseur à Saint-Aubert; Danjou Victor. droguiste. à Lille ; Bigotte J.-B., cordonnier, à Wahagnies ; Delmeete Hector, poëlier. à Roubaix ; Herman Victor. entrepreneur. à Lille ; Flament Julien, employé. à Tourcoing ; Houssin Jules. rentier. à La Bassée ; Lefebvre Victor. rentier, à La Madeleine ; Cheval Léon. commerçant, à Raismes ; Lannoy J.-B., secrétaire de Mairie. à Lourches.

JURES SUPPLEMENTAIRES. — Tison Achille bijoutier. à Douai ; Dhainaut Florimond. rentier à Douai ; Scaillierez Gabriel. assureur. à Douai ; Evrard Léon, propriétaire, à Douai.

LA GRÈVE DU MÉTRO DE LONDRES

Londres, 6 — Le « Daily Graphic » dit qu'il est probable que la situation s'aggravera aujourd'hui.

Le « Morning Post » dit le nombre des grévistes s'élevait hier à 2000.

La Direction du Métropolitain annonce qu'il ne sera peut-être pas possible de maintenir aujourd'hui vendredi le service restreint assuré hier car d'autres catégories de travailleurs auraient l'intention de cesser le travail.

D'autre part, on annonce que la grève partielle des chemins de fer s'est étendue à la province et on attribue cette extension à l'influence communiste.

ÊTRE TUÉ PAR LE MARI EST UN ACCIDENT !

Paris, 6. — M. X... s'était assuré contre les accidents, sauf ceux nés d'une faute punissable de sa part. Or, il arriva à M. X... d'être tué par un mari qu'il avait trompé.

— Faute punissable, objecta la Compagnie, quand la famille de la victime lui réclama le bénéfice de l'assurance.

Faute punissable, et de sa part, car c'est bien volontairement que M. X... s'est rendu coupable du délit d'adultère.

— Sand doute, a répondu la 8e chambre du tribunal, saisie de la question, M. X... a commis une faute en trompant celui qui l'a tué, et, non moins certainement, il a commis volontairement cette faute. Mais cette faute n'a été que la cause indirecte de sa mort, et cette mort, il ne l'a certes pas voulue, et ce qu'il faut considérer, c'est la cause immédiate de la mort et non le mobile dont elle a été la suite.

En conséquence, le tribunal, sur la plaidoirie de Mes Jacoson et Hasard, a décidé que l'assurance devait être payée.

L'IMPRUDENCE D'UN FUMEUR PROVOQUA UN INCENDIE

Paris, 6. — A la suite de l'imprudence d'un fumeur, un incendie s'est déclaré vers 1 h. 30 du matin dans un hangar servant de remise 158, rue du Château des Rentiers.

Malgré les efforts des pompiers, le hangar a été en partie détruit, ainsi que le matériel qui s'y trouvait.

Les pertes qui paraissent assez élevées n'ont pu encore être évaluées.

Trois pompiers ont été blessés ou brûlés.

UN MILLION DE DOLLARS POUR REIMS, VERSAILLES ET FONTAINEBLEAU

Paris, 6. — Réuni cet après-midi au Palais Royal sous la présidence de Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, le Comité franco-américain pour la réparation des monument,a élaboré le projet du million de dollars que M. Rockefeller vient de donner à la France pour la remise en état de Reims, de Fontainebleau et de Versailles.

Les crédits seront répartis de la manière suivante : cinq millions de francs pour la cathédrale de Reims : quatre millions et neuf millions pour les domaines de Fontainebleau et de Versailles.

UN TERRIBLE RAZ DE MARÉE AU PÉROU

Un raz de marée a balayé hier, la cote péruvienne sur une longueur de douze cents kilomètres.

Le quatre-mâts « Lemkenhafen » ,de Hambourg a coulé, et le voilier norvégien « Fjong » également.

Le capitaine du « Lemkenhafen » a été noyé. Des centaines de petites embarcations ont été coulées au sud de Lina.

DES INSTITUTEURS INJURIÉS DANS UN BULLETIN PAROISSIAL

Paris, 6. — Le Ministre de l'Instruction Publique vient de donner au préfet d'Ille-et-Vilaine l'ordre de poursuivre devant les tribunaux, l'auteur d'un article publié dans le bulletin paroissial du doyenné de Prélan, qui contient d'injurieuses calomnies à l'égard des instituteurs publics.

Au sixième Congrès des voyageurs de Commerce

Paris, 6. — Le sixième Congrès National et international de la Fédération des syndicats de voyageurs et représentants de commerce et d'industrie a ouvert ses travaux ce matin, à neuf heures, salle des Agriculteurs de France, rue d'Athènes, sous la présidence de M. Clémentel, sénateur.

Après avoir parlé des revendications professionnelles, M. Clémentel a signalé la création d'un groupe interparlementaire de défense des intérêts des voyageurs.

UN HOMMAGE A LA MÉMOIRE DU LILLOIS JACQUET

Après quelques paroles de M. Dior, ancien ministre du Commerce, M. Cherifel a salué le délégué de la Fédération de Lille · M. Jacquet, dont le père fut fusillé par les Allemands dans cette ville. Le Congrès a constitué ensuite son bureau.

UN COURTIER VENU DANS LE NORD, DISPARU

Brives, 6. — On est sans nouvelles d'un courtier en vins de Brive-la-Gaillarde, âgé de 35 ans, originaire de Beaulieu-sur-Dordogne, père de famille.

Parti depuis un mois, pour affaires de recouvrements dans le nord de la France, et en Belgique, il a été signalé pour la dernière fois le 24 mai, dans un hôtel de Bruxelles, où il a déclaré aller régler une créance importante chez un avocat.

Le 23 mai, il avait retiré son courrier dans un hôtel de Paris.

Sa photographie et son signalement ont été remis à la Préfecture de Police.

PRÈS D'UN MILLION A L'ENTRAINEUR DU CHEVAL DE LORD DERBY

Londres, 6. — Ce n'est un secret pour personne que Lord Derby s'était toujours promis que le jour où il gagnerait le Derby, il ferait don à son entraîneur de la totalité de l'enjeu.

Selon le « Daily Mail » la somme que recevra l'honorable Georges Lambuvin, entraîneur de « Sansovino »,variera entre 10.000 et 12.000 livres sterling soit environ 900.000 francs.

FEUILLETON DU 8 JUIN 1924. — N° 7

LE SECRET MORTEL

ROMAN CONTEMPORAIN
PAR
PAUL FÉVAL FILS

Résumé des feuilletons précédents

La maison de M. Marius Guiraud, négociant en blé, était en fête. Mlle Jeanne Guiraud se mariait avec le marquis de Seillans. Avant la cérémonie les futurs époux devaient signer une coquette dot : un million.

La dot était enfermée dans un coffre dont M. Guiraud avait seul la clef. Avant de partir pour la Mairie on ouvrit le coffre où se trouvait un million en billets de banque.

Stupéfaction, l'argent avait disparu. Affolé le négociant s'abattit, et expirait peu après.

Qui avait pu voler ?

⁂

L'enquête ouverte n'aboutit pas. Le frère de Marius, Scipion décida de reprendre la direction de la maison. Il saurait regagner le million perdu, avait-il déclaré courageusement. Il serait aidé en cela par Rodel, le vieux caissier de la maison et son fils Sixte. Une haine profonde séparait les deux hommes. Le père reprochait à son fils son inconduite notoire et ses dépenses exagérées. Un soupçon naissait en lui. Son fils ne serait-il pas le voleur de la dot de Jeanne Guiraud.

Alors, tu aurais pu connaître le père Chérelle, un vieil instituteur qui avait élevé sa fille et sa nièce comme des duchesses ! La première, Anna Chérelle, épousa M. Guiraud et mourut en donnant le jour à Jeanne ; la seconde, Denise Chérelle, ne s'est jamais mariée, c'est d'elle que je parle.

Si Rodel eût été un observateur attentif, ou si seulement il eût pu voir en pleine lumière le visage du magistrat, la pâleur livide de ce visage l'eût frappé.

Mais le conseiller tournait le dos au jour, il reprit d'une voix dont le caissier ne remarqua pas l'altération :

— Non, non ! je n'ai pas connu la personne dont tu parles... Chérelle... c'est le nom qui me rappelle en effet le pays natal.

Il ajouta avec effort :

— Alors cette Denise Chérelle est une fille sérieuse.. d'un certain âge ?

— Bien sûr ! fit Rodel, un peu étonné, c'est une demoiselle de cinquante ans ou peut-être un peu moins.

— Honnête ?

— Honnête ? Certainement, Béchu. Si l'on n'est pas honnête à cinquante ans... alors.

— Non ! Je veux dire une personne recommandable.

— Très recommandable... une tête de fer, une cœur de pierre, une statue froide et dure comme un marbre.

— Comme tu t'enflammes, Rodel.

— Oui... tiens, Béchu, ne parlons encore pas de cela.

Le conseiller se leva.

— Ah ! ça, dit-il, je rêve ! Je crois rencontrer un caissier correct, un homme voué aux seules émotions de la comptabilité ! et pas du tout ! tu exhales une odeur de mystère, tu es bourré de secrets, tu es un héros de roman ou de drame ! Ne parle pas de ceci... ne parle pas de cela... Ton fils d'un côté... Mlle Chérelle de l'autre...

Il parlait fébrilement et d'un ton saccadé avec un petit rire sec qui sonnait faux.

Rodel agacé répondit :

— Mon Dieu, parle de Mlle Chérelle si bon te semble ! je ne sais pourquoi ce nom t'occupe... Quant à mon fils, parles-en aussi, je ne m'y oppose pas ; seulement je t'avoue que Sixte me donne peu de satisfaction.

— Sixte... c'est le nom de ton fils... Tiens, tu l'as appelé de mon nom à moi.

— C'est vrai, tu t'appelles Sixte !...

Rodel se leva, mû comme par un ressort.

— Ah ! s'écria-t-il, ah ! tu t'appelles Sixte ! c'est vrai ! et « elle » lui a donné ce nom ! Ah ! tu les connais, les demoiselles Chérelle ! tu les connais. Béchu !... Jure donc, que tu ne les connais pas... Jure-le... Je te croirai !

Il était là, tout blême, tremblant depuis les pieds jusqu'à ses poings crispés et marchant vers le conseiller qui reculait pas à pas jusqu'au mur où il s'arrêta.

Rodel s'arrêta pareillement.

Mais le conseiller Béchu n'était pas un homme facilement intimidable ; il prit doucement les mains de son interlocuteur et d'une voix tout à fait calme il dit :

— Je crois que tu me menaces, mon vieux Rodel... mais je ne comprends rien à ta colère... il me semble que tu es en proie à une hallucination !

Effectivement, Rodel perdait la tête. Il prit son chapeau, sa canne, tout en balbutiant :

— C'est vrai, tiens ! je deviens fou ! C'est ce nom, « Sixte » ! Ce nom qu'elle a donné à son fils, et toi qui te souviens des Chérelles... et ce rapprochement des dates... Adieu Béchu !...

— Comment adieu ? tu pars ? tu me quittes ? parce que j'ai eu le malheur de te parler de ton fils ?...

— Mon fils ! hurla Rodel exaspéré, mon fils ! jamais de la vie ! C'est son fils à « elle » ! et le fils d'un Sixte quelconque ! Le mien, je te le répète : jamais de la vie !

Et malgré les efforts du conseiller, il sortit traversant un petit corridor, l'antichambre et le palier sous les yeux du domestique stupéfait.

Le magistrat se retrouva seul dans son cabinet, il s'assit, plongea dans ses mains sa belle tête subitement pâlie et murmura :

— Je rêve ! ah ! que je voudrais que ce fût un rêve !

Il demeura silencieux et pensif, tandis que des larmes glissaient entre ses doigts tremblants.

IV

TELLE MÈRE, TELLE FILLE

Sixte Rodel traversa la cour d'un petit hôtel de l'avenue des Champs-Elysées, passa devant un majordome tout chamarré d'or qui ne daigna qu'à peine le saluer et trouva dans le vestibule de la maison un valet de pied qui, gourmé et avec un air de plénipotentiaire, s'en alla l'annoncer chez la femme de chambre, laquelle, à son tour l'annonça chez sa maîtresse. Mme de Rosarno.

Sixte entra.

Mme de Rosarno n'était autre que cette personne dont Rodel, le vieux caissier, détestait l'influence. Elle était en bonne place dans le monde de la galanterie, lancée depuis deux années à peine, mais savamment dressée par sa mère.

La mère expliquait la fille.

On l'appelait la baronne Eshanne ; le nom était vrai, le titre ne l'était point ! Elle réalisait le type physique et moral de la femme qui a des revanches à prendre.

Cinquante ans, peut-être, un visage d'un blanc plombé, entouré de cheveux frisottants, d'un noir peu sincère ; les yeux largement cernés, le nez vulgaire, les lèvres peintes. Autour de tout cela, le chic et le flou d'une Parisienne pur sang, qui sait s'habiller et qui, partie de bas, s'est corrigée et faite elle-même en copiant les grands modèles

A trente ans, elle avait eu, ne comprenant rien elle-même, une fille que ses bonnes amies appelèrent en petit comité : « L'enfant de trente-six pères ! » Au fait, la fille Eshanne eût été fort en peine de désigner l'auteur réel de cette œuvre charmante. La petite Eshanne fut nommée Renée — un nom distingué —. elle eut l'esprit de naître belle à faire retourner les gens dans la rue, depuis l'heure où elle marcha seule et de là sans discontinuer.

Marthe Eshanne, sa mère, en fut profondément troublée. Paresseuse, gourmande, pourvue de tous les vices des femmes de plaisir, n'ayant de moyens d'existence que ceux fournis par les amants de passage, elle s'interrogea, se demandant si de cette merveilleuse enfant elle allait faire une honnête femme ou une courtisane.

Intelligente, elle se dit que dans le premier cas, il fallait réformer sa propre vie et qu'ensuite elle aurait de la peine à marier richement une belle fille sans fortune et sans nom ! Enfin, que cette belle fille mépriserait quelque jour sa mère.

Après tout, elle aimait Renée à sa façon, Ce fut pour cette fillette qu'elle continua à travailler de son état honteux. La petite fut mise en pension d'abord, elle eut ensuite des maîtres chez elle et l'éducation qu'elle reçut fut savamment combinée.

Pas une leçon d'honnêteté, pas même une leçon de morale vulgaire, un enseignement de philosophie à l'usage des déclassées.

Pas un talent sérieux ; mais des demi-talents propres à faire valoir une femme.

A seize ans René, parfaitement belle, eut un protecteur qui lui donna un hôtel, des chevaux et des laquais.

Elle prit le nom de Rosarno qui appartenait à ce mangeur de millions.

A dix-huit ans, le hasard la mit en présence de Sixte Rodel, et ces deux beautés allèrent naturellement l'une à l'autre, comme ayant une affinité de race.

La baronne Eshanne qui, soigneusement écartait de Renée les amants de cœur qui eussent pu compromettre sa situation, toléra Sixte Rodel et prit une joie méchante à le livrer pieds et poings liés.

Rodel était fou de Renée. Il y avait bien deux ans qu'il perdait la tête en face de cet être décevant.

Il voulut qu'elle quittât tout pour lui, qu'elle l'aimât assez pour le préférer à son luxe. Renée en riait de tout son cœur, jurait ses grands dieux que Rosarno ne gênait personne et que pour rien au monde, elle ne quitterait son hôtel, son train de vie et le luxe insensé qui l'environnait.

Lorsque Sixte essayait de s'arracher à cette femme, il passait deux ou trois jours sans la voir et il reparaissait, accueilli par le même sourire et d'une façon toujours gracieuse.

(A suivre)